

FICHE DE SECURITE

Selon 91/155 CEE

VIVAGRO
4 voie Romaine - Bâtiment C, Espace France
33610 CANEJAN - FRANCE
vivagro@orange.fr

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION et de la SOCIETE

Nom du produit: **TONIX**
Type de préparation WG
Renseignement en cas d'urgence 05 57 78 32 68

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Classification (67/548, 1999/45/CE) R36 Irritant pour les yeux

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER PRINCIPAUX

R36 Irritant pour les yeux

RISQUES SPECIFIQUES

Non Classé vis à vis des organismes non cibles.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de première urgence :

Ecarter rapidement le patient de la zone contaminée.
Le débarrasser de tous les vêtements contaminés.
Tenir le patient au chaud et ne pas le laisser seul.
Contacter un médecin et lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

Contamination des yeux :

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau puis consulter un spécialiste

Contamination par inhalation :

Amener le patient à l'air frais et contacter un médecin.

Contamination de la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

Contamination par ingestion

Ne pas faire Vomir, Se rincer la bouche et contacter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Nom produit: **TONIX**

Révision 1/FL
Date émission : 10/2012

Le produit n'est pas combustible. Si les emballages, les moyens de transport ou les dépôts prennent feu, l'agent extincteur devra être adapté à l'environnement. Tous les agents sont appropriés.

Risques spécifiques liés aux produits de combustion :

Par combustion dégage des gaz toxiques

Vêtements de protection et équipements recommandés :

Port d'un appareil de respiration autonome (EN 133). Vêtement de protection complet, bottes et gants.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution individuelles :

Le port de vêtements de protection, de lunettes et de gants est nécessaire.

Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement

Contenir la contamination par épandage de sable ou de terre. Veiller à ce que les écoulements de produit ne contaminent pas les réseaux publics d'eaux usées, les eaux de surface ou la nappe phréatique. Les matériaux de contention seront collectés et détruits par un professionnel dûment agréé. Informer immédiatement les autorités

7. PRECAUTION DE STOCKAGE, MANIPULATION ET UTILISATION

Information sur la manipulation et l'utilisation :

TONIX n'est pas doté de propriétés explosives ou inflammable, ce qui permet de manipuler, d'entreposer et de transporter ce produit sans risque et sans prendre de précautions particulières en dehors des précautions classiques prises dans ce domaine pour les produits phytosanitaires (ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger).

Information sur le stockage :

TONIX est stable au stockage à température ambiante pour une durée minimum de 2 ans dans son emballage d'origine. Tenir à l'abri de l'humidité et de la chaleur supérieure à 30°C.

8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

EXPOSITION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles .

INFORMATION GENERALE DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET D'HYGIENE :

Protection des voies respiratoires

Appareil de protection à filtre à particules (EN143)

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité conforme à la norme NF EN 166 afin de prévenir les contacts directs.

Vêtements de protection :

Port de gants de protection contre les risques chimiques conformes à la norme NF EN 374-1.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: Granule blanc
Odeur: Aucune
pH: 7
Densité : 0.97
Point d'éclair : Non disponible
Explosivité: Non disponible

Auto-inflammabilité: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Général TONIX est stable dans les conditions normales de stockage.
Conditions à éviter Des températures extrêmes provoquent une dégradation du produit. Eviter les solutions alcalines.
Produit de décomposition En cas de combustion oxyde d'azote et oxydes de carbones (CO et CO2)
Polymérisation Aucune

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritant pour les yeux

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT:
Biodégradable : Biodégradabilité ultime en 28 jours.

ECOTOXICOLOGIE
Organismes aquatiques
Donnée non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit
Eliminer les fonds de cuve par épandage sur la culture la plus proche.

Elimination de l'emballage
Le réemploi de l'emballage est strictement interdit. L'applicateur doit :
Rincer l'emballage plusieurs fois et mélanger les eaux de rinçage à la bouillie.
Rendre l'emballage inutilisable en trouant le bidon,
Eliminer l'emballage selon la législation en vigueur.
En France, se référer au Décret 94-609 du 13 juillet 1994

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Classification spéciales vis à vis des transports, routiers, aériens ou maritime : Aucun

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Installation classée : 1155

Classement the phrase de risque :



Xi

R36 : Irritant pour les yeux

Conseils de prudence

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S 8/9/49 Conserver uniquement dans son emballage d'origine, dans un local bien ventilé à l'abri de l'humidité.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement.

16. AUTRES INFORMATIONS

CES DONNEES SE BASENT SUR LA SITUATION ACTUELLE DE NOS CONNAISSANCES. POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONSULTER LE FOURNISSEUR